



DECISION N° 020 /25 /D CAY 1^{ER} / SG / SFMP/BMP
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE
RELATIF APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE D'URGENCE N°_020_/
AONO/CAY1ER//CIPM/2025 DU 07/08/2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE AEP SOLAIRE AVEC RESERVOIR EN BETON ARME DE 7.5
M3 A OKOLO PETIT MARCHE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
YAOUNDE 1^{ER}.
« PROCÉDURE D'URGENCE »

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{ER},

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}
- Et conformément aux dispositions de l'article 101 du Code des Marchés Publics.

DECIDE:

Article 1^{er}: la lettre commande objet de l'Appel d'offres national N°_020_/
AONO/CAY1ER//CIPM/2025 DU 07/08/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AEP
SOLAIRE AVEC RESERVOIR EN BETON ARME DE 7.5 M3 A OKOLO PETIT MARCHE DANS LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{ER} est attribuée à Monsieur KENNEDY AFSE PUWOH, Directeur
Général pour un montant TTC 20 000 000 (vingt millions FCFA), Tel : 670 24 15 72.

Délai d'exécution des travaux: 3 (trois) mois.

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

